

Les anges et les démons d'après les confessions de foi réformées

1. Catéchisme de Genève (1542)
2. Confession de La Rochelle (1559)
3. Confession écossaise (1560)
4. Confession des Pays-Bas (1561)
5. Catéchisme de Heidelberg (1563)
6. Seconde Confession helvétique (1566)
7. Canons de Dordrecht (1618-1619)
8. Confession de Westminster (1647)
9. Petit Catéchisme de Westminster (1647)
10. Synthèse

Voici le témoignage des confessions de foi de la Réformation des 16^e et 17^e siècles au sujet des anges et des démons. Fondé sur la révélation biblique, ce sujet est abondamment traité dans de nombreux articles de ces confessions. Nous avons besoin de bien connaître cette réalité spirituelle invisible à nos yeux, afin d'en être avertis et encouragés. La synthèse à la fin de l'article résume ce témoignage.

1. Catéchisme de Genève (1542)

Q&R 28 : « Les **démons** et les hommes méchants ne sont-ils pas aussi soumis à son empire? – Quoique Dieu ne les conduise pas par son Saint-Esprit, il ne laisse pas de les tenir en bride, de sorte qu'ils ne peuvent agir, qu'autant qu'il le leur permet; et même, il les contraint d'exécuter sa volonté, bien que ce soit contre leur intention, et contre leur dessein. »

Q&R 29 : « Quel usage retirez-vous de cette connaissance? – C'est que ce serait un grand mal, si les **démons** et les méchants avaient le pouvoir de faire quelque chose, malgré la volonté de Dieu. Nous ne pourrions jamais avoir de repos dans notre conscience, étant en un danger perpétuel de leur part. Mais sachant que Dieu les tient en bride, en sorte qu'ils ne peuvent rien que par sa permission, cela nous met en repos, et nous réjouit, parce que Dieu promet d'être notre protecteur et de nous défendre. »

Q&R 32 : « Que signifie ce nom de Jésus? – Sauveur; nom que l'**ange** lui a imposé, par le commandement de Dieu. »

Q&R 42 : « À quoi nous sert la royauté de Jésus-Christ? – C'est qu'étant mis en liberté de conscience, par lui-même, et ayant été remplis de ses richesses spirituelles, pour vivre dans la justice et dans la sainteté, nous avons par là le pouvoir de vaincre le **diable**, le péché, la chair et le monde, qui sont les ennemis de nos âmes. »

Q&R 54 : « Comment est-il notre Seigneur? – En ce qu'il a été établi par le Père, afin qu'il nous ait sous son gouvernement, pour exercer le royaume et la seigneurie de Dieu, au ciel et sur la terre, et pour être le chef des **anges** et des fidèles. »

Q&R 73 : « Le troisième jour, il est ressuscité; en quoi il s'est montré vainqueur de la mort et du péché, car, par sa résurrection, il a englouti la mort, rompu les liens du **démon**, et détruit toute sa puissance. »

Q&R 138 : « Mais ce qu'il dit ensuite, touchant la délivrance hors du pays d'Égypte, s'adresse-t-il en particulier au peuple d'Israël? – Oui, à la lettre; mais il nous regarde aussi tous en général, en ce qu'il a délivré nos âmes de la captivité spirituelle du péché, et de la tyrannie du **diable**. »

Q&R 238 : « Ne pouvons-nous pas conclure de là qu'il n'est pas permis d'invoquer les **anges** ni les saints décédés? – Assurément; car, à l'égard des saints, Dieu ne leur a pas donné la charge de nous assister et de nous secourir; et pour ce qui est des **anges**, quoique Dieu les emploie pour servir à notre salut, il ne veut pas néanmoins que nous ayons notre recours à eux. »

Q&R 239 : « Vous dites donc que tout ce qui ne se rapporte pas à l'ordre que le Seigneur a établi, contrevient à sa volonté. – Oui; car si nous ne nous contentons pas de ce que le Seigneur nous donne, c'est une marque certaine d'infidélité. D'ailleurs, si au lieu d'avoir notre refuge à Dieu seul, suivant son commandement, nous recourons aux **anges** ou aux saints, mettant en eux quelque partie de notre confiance, c'est une idolâtrie, en ce que nous leur transférons ce que Dieu s'était réservé. »

Q&R 269 : « Dans quel sens priez-vous que ce règne vienne? – C'est que de jour en jour le Seigneur multiplie le nombre de ses fidèles; qu'il augmente aussi de jour en jour ses grâces en eux, jusqu'à ce qu'il les en ait tout à fait remplis; qu'il fasse connaître de plus en plus sa vérité; qu'il manifeste sa justice, en sorte que **Satan** et son règne de ténèbres soient confondus, et que toute iniquité soit détruite et abolie. »

Q&R 274 : « Pourquoi ajoutez-vous qu'elle soit faite, sur la terre, comme au ciel? – Parce que ses créatures célestes, qui sont ses **anges**, ne cherchant qu'à lui obéir sans aucune opposition, nous souhaitons que la même chose se fasse sur la terre, c'est-à-dire que tous les hommes se soumettent volontairement à son obéissance. »

Q&R 289 : « Quelle en est la substance? [de la requête *Ne nous soumetts pas à la tentation, mais délivre-nous du Malin*] – Que Dieu ne nous laisse pas succomber au mal, et qu'il ne permette pas que nous soyons vaincus par le **démon**, ni par les mauvaises convoitises de la chair, qui combattent contre nous; mais qu'il nous donne la force de résister, en nous soutenant par sa main, et en nous tenant sous sa sauvegarde, pour nous défendre et pour nous conduire. »

Q&R 290 : « Comment cela se fait-il? – Quand il nous gouverne par son Esprit, pour nous faire aimer le bien et haïr le mal, suivre la justice, et fuir le péché. Car c'est par la vertu du Saint-Esprit que nous surmontons le **diable**, le péché et la chair. »

Q&R 291 : « Cela est-il nécessaire à tous? – Oui; parce que le **démon** tourne toujours autour de nous, comme un lion rugissant, prêt à nous dévorer : et nous sommes si faibles et si fragiles, qu'il nous aurait incontinent abattus, si Dieu ne nous fortifiait pour nous faire triompher. »

Q&R 292 : « Que signifie le mot de tentation? – Les ruses et les artifices dont le **démon** se sert pour nous surprendre; parce que notre entendement est sujet à être trompé, et à nous tromper, et que notre volonté est plus portée au mal qu'au bien. »

Q&R 293 : « Mais pourquoi demandez-vous à Dieu qu'il ne nous induise point au mal, puisque c'est là le propre office du **démon**? – Comme Dieu, par sa miséricorde, conserve ses fidèles, et qu'il ne permet pas que le **démon** les séduise, ni que le péché les surmonte; aussi ceux qu'il veut punir, non seulement il les abandonne et retire sa grâce d'eux, mais encore il les livre au **diable** pour être sujets à sa tyrannie; il les aveugle, et les abandonne à leur sens réprouvé. »

Q&R 314 : « Qu'est-ce qui engage Dieu à cela? [d'agir par les moyens qu'il a institués, tels les sacrements] – Il le fait pour soulager notre faiblesse. Car si nous étions d'une nature spirituelle, comme les **anges**, nous serions en état de contempler spirituellement, tant lui, que ses grâces; mais comme nous sommes enveloppés de nos corps, nous avons besoin qu'il se serve de figures, pour nous représenter les choses spirituelles et célestes; autrement nous ne les saurions comprendre. Aussi nous est-il nécessaire que tous nos sens soient exercés dans ces saintes promesses pour en affermir en nous la persuasion. »

2. Confession de La Rochelle (1559)

Article 5 : « L'autorité de l'Écriture : Nous croyons que la Parole qui est contenue dans ces livres a Dieu pour origine, et qu'elle détient son autorité de Dieu seul et non des hommes. Cette Parole est la règle de toute vérité et contient tout ce qui est nécessaire au service de Dieu et à notre salut; il n'est donc pas permis aux hommes, ni même aux **anges**, d'y rien ajouter, retrancher ou changer... Ps 12.7; 19.8-9; 2 Tm 3.15-17; 2 Pi 1.21; Jn 3.31, 34; 15.15; Dt 30.15-16, 19-20; Jn 15.10; Ac 20.27; Rm 15.4; Dt 4.2; 13.1; Pr 30.6; Ga 1.8-9; 3.15; 1 Tm 1.3; 2 Jn 1.9-10; Ap 22.18; Ps 62.10; Mt 15.3, 9; Mc 7.7; Ac 5.28; Rm 3.4; 1 Co 3.11; 11.1-2, 23; 15.2; 2 Th 2.2; 1 Pi 4.11; 1 Jn 4.1. »

Article 7 : « La création : Nous croyons que Dieu, en trois personnes coopérantes, a — par sa puissance, sa sagesse et son incompréhensible bonté — créé toutes choses, non seulement le ciel, la terre et tout ce qui s'y trouve, mais aussi les **esprits invisibles**. Les **anges** et les **démons** : De ceux-ci, les uns (**Satan** et les **démons**) sont déchus et tombés dans la perdition, les autres (les **anges**) ont persévéré dans l'obéissance. Nous croyons que les premiers, ayant sombré dans la perversité, sont ennemis de tout bien, par conséquent de toute l'Église; et que les autres, ayant été préservés par la grâce de Dieu, sont des serviteurs chargés de glorifier son nom et de servir au salut de ses élus. Gn 1; Jb 33.4; Ps 104; És 40.26; Jn 1.3, 10; Ac 17.25-27; Hé 1.2; 3.4; Col 1.16-17; Ps 33.6; Lc 8.31; Mt 25.41; 2 Pi 2.4; Jude 1.6; Ps 103.20-21; Jn 8.44; 2 Co 2.11; 11.14; Ép 6.12; Ps 34.8; 148.2; Mt 25.31; Hé 1.7, 14. »

Article 8 : « La providence de Dieu : Nous croyons non seulement que Dieu a créé toutes choses, mais qu'il les gouverne et les conduit, disposant de tout ce qui arrive dans le monde et réglant tout selon sa

volonté. Certes, nous ne croyons pas que Dieu soit l'auteur du mal ou que la culpabilité puisse lui en être imputée, puisqu'au contraire sa volonté est la règle souveraine et infaillible de toute droiture et de toute justice vraie. Mais Dieu dispose de moyens admirables pour se servir des **démons** et des impies, de telle sorte qu'il sait convertir en bien le mal qu'ils font et dont ils sont coupables. Ainsi, en confessant que rien ne se fait sans la providence de Dieu, nous adorons avec humilité les secrets qui nous sont cachés, sans nous poser de questions qui nous dépassent. Au contraire, nous appliquons à notre usage personnel ce que l'Écriture sainte nous enseigne pour être en repos et en sécurité; car Dieu, à qui toutes choses sont soumises, veille sur nous d'un soin si paternel qu'il ne tombera pas un cheveu de notre tête sans sa volonté. Ce faisant, il tient en bride les **démons** et tous nos ennemis, de sorte qu'ils ne peuvent nous faire le moindre mal sans sa permission. Ps 104; Jb 34.14-15; Jn 5.17; Hé 1.3; Gn 27.20; 1 R 22.34; Ps 75.7-8; 115.3; 139.2-6, 13-18; Pr 21.1; És 10.5-7; 45.7; Lm 3.37-38; Mt 10.29-30; Ac 14.17; 17.26-28; Jc 4.15; Jb 1.22; Ps 5.5; Os 13.9; Ga 5.19-21; 1 Jn 2.16; 3.8; Ps 45.7; 119; Gn 45.8; 50.20; Jb 12.13-25; Ac 2.23-24; 4.28; Rm 8.28; Rm 9.19-20; 11.33-34; Jb 1.21; Ps 10.14; 37.5; Rm 5.3-4; 8.28-29; 2 Co 4.7-18; 1 Th 5.18; Jc 1.1-3; Mt 6.25-34; 10.30; Lc 21.18; Gn 3.15; Jb 1.12; 2.6; És 45.1-8. »

Article 24 : « Rejet de fausses doctrines : [...] Nous croyons que tout ce que les hommes ont inventé quant à l'intercession des saints trépassés n'est qu'abus et ruse de **Satan** pour les détourner de la manière de bien prier... »

3. Confession écossaise (1560)

Article 3 : « Le péché originel : En conséquence de cette transgression, appelée communément péché originel, l'image de Dieu en l'homme fut complètement altérée. L'homme et sa descendance naturelle devinrent les ennemis de Dieu, les esclaves de **Satan** et les serviteurs du péché (Ps 51.7; Rm 5.10, 14, 21; 7.5; Ép 2.1-3; 2 Tm 2.26), en telle sorte que la mort éternelle obtint et conservera sa puissance et domination (Rm 5.12) sur tous ceux qui n'ont été, ne sont et n'auront pas été régénérés d'en haut. »

Article 4 : « La révélation des promesses : Car nous croyons fermement ceci : qu'après la désobéissance de l'homme et sa chute terrible et épouvantable, Dieu chercha Adam, l'appela par son nom (Gn 3.9), lui reprocha et lui prouva son péché, pour enfin lui confier la bienheureuse promesse que la postérité de la femme écraserait la tête du **serpent** (Gn 3.15), c'est-à-dire détruirait les œuvres du **diable**. Cette promesse, renouvelée et précisée à maintes reprises, fut conservée joyeusement et fidèlement par tous les croyants, d'Adam à Noé, de Noé à Abraham, d'Abraham à David et ainsi de suite jusqu'à l'incarnation du Christ. Tous (et nous entendons par là les fidèles patriarches) ont vu sous la loi le jour bienheureux de Jésus-Christ et s'en sont réjouis (Gn 12.3; 15.5-6; 2 S 7.14; És 7.14; 9.6; Jn 8.56). »

Article 5 : « ... Plein de miséricorde, il les ramena [les Israélites en exil] néanmoins à Jérusalem (Jr 30; Esd 1), où ville et temple furent reconstruits (Aggée 1 et 2). Et il les fit subsister contre toute tentation et toute atteinte de **Satan** (Za 2.9; 3.1-5), jusqu'à la venue du Messie, conformément à la promesse. »

Article 10 : « La résurrection : [La résurrection du Christ] est confirmée encore par le témoignage des **anges** (Mt 28.5-6) et par l'observation et le jugement des apôtres qui, après sa résurrection, conversèrent, mangèrent et burent avec lui (Lc 24.41-43; Jn 20.27; 21.7, 12-13). »

Article 11 : « L'ascension : Nous confessons qu'il est le Messie promis (És 7.14), le seul Chef de son Église (Ép 1.22; Col 1.18), notre juste Législateur, notre unique Souverain Sacrificateur (Hé 6.20; 9.11; 10.12-14,21), notre Avocat et Médiateur (Hé 9.15; 1 Jn 2.1; 1 Tm 2.5). Quiconque, homme ou **ange**, porte atteinte à son honneur en s'ingérant dans son ministère, nous le méprisons et rejetons, et le considérons comme un blasphémateur de notre Seigneur suprême, Jésus-Christ. »

Article 13 : « Le fondement des bonnes œuvres : L'homme charnel ne connaît pas ce combat, parce qu'il n'est pas animé de l'Esprit de Dieu. Il préfère prêter l'oreille et obéir au péché, avec avidité et sans regret, suivant l'impulsion du **diable** et des mauvais désirs. Les enfants de Dieu, eux, luttent contre le péché, ils soupirent et gémissent quand ils se voient tentés de commettre l'injustice; et quand ils succombent, ils se relèvent dans un sentiment de repentir, grave et sincère. Cela ne procède pas de leur propre puissance, mais de celle du Seigneur Jésus hors duquel ils ne peuvent rien faire (Jn 15.5). »

Article 16 : « L'Église : L'Église est invisible, c'est-à-dire que seul Dieu la connaît, dans ce sens qu'il est seul à savoir qui il a élu (Jn 13.18; 2 Tm 2.19). Elle comprend aussi bien les élus qui sont morts (Église triomphante) et les vivants engagés dans la lutte contre le péché et **Satan**, que ceux qui sont encore à venir (Ép 1.10; Col 1.20). »

Article 18 : « Les signes qui distinguent la vraie Église de la fausse et le droit de juger de la doctrine : Dès le commencement, **Satan** s'est efforcé de parer sa synagogue pestilentielle de la dignité d'Église de Dieu; il n'a cessé d'enflammer les cœurs de cruels meurtriers contre l'Église véritable et ses membres, afin qu'ils les persécutent, jettent la confusion parmi eux, les soumettent à toutes sortes de vexations. C'est ainsi que Caïn agit contre Abel, Ismaël contre Isaac, Ésaü contre Jacob (Gn 4.8; 21.9; 27.41), tous les prêtres des Juifs contre Jésus-Christ (Mt 23.34-36; Jn 11.47-53; 15.18-20; Ac 3.15) et après lui, contre ses apôtres (Ac 4.1-3; 5.17-29). »

Article 19 : « L'autorité de l'Écriture : De même que nous croyons et confessons que l'Écriture de Dieu est suffisante pour instruire l'homme de Dieu et le perfectionner, ainsi croyons-nous et confessons-nous que son autorité relève de Dieu lui-même, et ne dépend ni des hommes ni des **anges** (2 Tm 3.16-17). Nous affirmons donc que ceux qui n'accordent à l'Écriture d'autre autorité que celle que lui concède l'Église sont des blasphémateurs contre Dieu et ruinent la vraie Église. Cette dernière prête toujours l'oreille et obéit à la voix de son époux et berger et n'a jamais la prétention de l'asservir (Jn 10.27). »

Article 25 : « ... Car ceux qui en ce moment s'adonnent à la vanité, à la cruauté, à l'impureté, à la superstition ou à l'idolâtrie seront condamnés à être jetés dans le feu qui ne s'éteint point (Ap 14.9-11; 20.15; 21.8). Là, leurs tourments ne cesseront point, tourments des corps et des âmes, mis présentement au service du **diable** pour toute espèce d'abus. »

4. Confession des Pays-Bas (1561)

Article 7 : « La perfection des Saintes Écritures : Nous croyons que cette Écriture sainte contient parfaitement la volonté de Dieu et que tout ce que l'homme doit croire pour être sauvé y est suffisamment enseigné (Dt 30.15-20; Jn 5.39; Jn 20.31; Rm 15.4; 2 Tm 3.15-17; 1 Pi 1.10-12; 1 Jn 5.11-13).

Tout ce qui a trait à la manière dont Dieu nous demande de le servir y est décrit en long et en large, de sorte que personne, pas même un apôtre ni même un **ange** du ciel, ne doit enseigner autre chose que ce que les Saintes Écritures nous enseignent (Ac 26.22-23; Rm 16.17; 1 Co 15.1-4; 1 Tm 1.3; 2 Tm 3.14; 1 Pi 4.11; 2 Jn 1.9-10), comme le dit l'apôtre Paul (Ga 1.8-9). Le fait qu'il soit défendu d'ajouter ou de retrancher à la Parole de Dieu (Dt 4.2; Dt 13.1-5; Pr 30.5-6; 1 Co 4.6; Ap 22.18-19) démontre bien que sa doctrine est parfaite et complète à tous égards (Ps 12.7; Ps 19.8-12; Ps 119.105; Jn 4.25; Jn 15.15; Ac 18.28; Ac 20.27; Rm 15.4; 2 Pi 1.19-21). »

Article 9 : « Preuve scripturaire de la sainte Trinité : [...] Dans l'Évangile selon Luc, **l'ange** Gabriel a parlé ainsi à Marie, la mère de notre Seigneur : "Le Saint-Esprit viendra sur toi et la puissance du Très-Haut te couvrira de son ombre. C'est pourquoi le saint enfant qui naîtra sera appelé Fils de Dieu" (Lc 1.35). »

Article 12 : « La création du monde et des **anges** : [...] Il a aussi créé les **anges** bons (Ps 103.20-22; Ps 148.2,5; Col 1.16), pour être ses messagers (Ps 103.20-21; Mt 1.20; Mt 2.13; Lc 1.26-38; Lc 2.9-12) et pour servir ses élus (Gn 24.7,40; Ex 23.20; 1 R 19.5-8; Ps 34.8; Ps 91.11; Mt 4.11; Ac 12.7-10; Hé 1.14). Parmi ces **anges**, certains sont déçus de l'excellence dans laquelle Dieu les avait créés et sont tombés dans la perdition éternelle (Jn 8.44; 2 Pi 2.4; Jude 1.6; Ap 20.3). Les autres ont persévéré et sont demeurés dans leur premier état par la grâce de Dieu (Ps 103.20-21; Mt 25.31; 1 Tm 5.21). Les **démons** et les **esprits malins** sont tellement corrompus qu'ils sont les ennemis de Dieu et de tout bien (Gn 3.1-5; Jb 1.7-12; Jn 8.44; 1 Pi 5.8). Comme des brigands, ils épient de toutes leurs forces l'Église et chacun de ses membres, dans le but de tout détruire et de tout corrompre au moyen de leurs tromperies (Gn 3.1-5; Mt 13.25; 2 Co 2.11; 2 Co 11.3,14; Ép 6.11-12; 1 Pi 5.8; Ap 12.4,13-17; Ap 20.7-9). C'est pourquoi, à cause de leur propre méchanceté, ils sont condamnés à la damnation perpétuelle, attendant leurs tourments jour après jour (Gn 3.15; Mt 8.29; Mt 25.41; Lc 8.30-31; Ap 12.8-10; Ap 20.10). Nous rejetons donc l'erreur des sadducéens, qui nient l'existence des **esprits** et des **anges** (Ac 23.8). Nous rejetons également l'erreur des manichéens, qui disent que les **démons** n'ont pas été créés, mais plutôt que leur origine se trouve en eux-mêmes et qu'ils sont mauvais dans leur propre nature, sans avoir été corrompus. »

Article 13 : « La providence de Dieu : Nous croyons qu'après avoir créé toutes choses, ce Dieu bon ne les a pas abandonnées à la chance ou au hasard (Jn 5.17; Col 1.17; Hé 1.3), mais qu'il les conduit et les gouverne selon sa sainte volonté, de sorte que rien n'arrive dans ce monde sans qu'il l'ait ordonné (Ex 21.13; 1 S 2.25; Ps 75.7-9; Ps 104.9-14; Ps 115.3; Pr 16.1-4,9,33; Pr 19.21; Pr 20.24; Pr 21.1; És 45.1-7; És 46.9-10; Jr 25.9; Lm 3.37-38; Mt 6.26,30; Ac 14.16-17; Ac 17.24-28; Ép 1.11; Jc 4.13-15). Toutefois, Dieu n'est pas l'auteur du mal qui arrive et il n'en est pas coupable (Ps 5.5; Jc 1.13; 1 Jn 2.16). Sa puissance et sa bonté sont en effet tellement grandes et incompréhensibles qu'il décrète et fait son œuvre de manière excellente et juste (Jb 34.10-19; Ps 7.9-12; Ps 11.4-7; Ps 145.17; És 61.8; Jr 11.20; So 3.5; Rm 3.4-6; Ap 16.5-7), même quand les **démons** et les méchants agissent injustement (Gn 45.5-8; Gn 50.20; Jb 1.21-22; Ps 105.25; Am 3.6; Ac 2.23-24; Ac 4.27-28). [...] Cette doctrine nous apporte une consolation indescriptible (Rm 5.3-4; Rm 8.28-39; Ph 4.4; 1 Th 5.18; Jc 1.2-3; 1 Pi 1.6) puisqu'elle nous enseigne que rien n'arrive par hasard, mais seulement selon ce que notre bon Père céleste ordonne. Il veille sur nous

en nous prodiguant ses bons soins paternels (Mt 6.25-34; Mt 7.9-11; 1 Pi 5.7), gardant toutes créatures soumises à lui (Jb 1.12; Jb 2.6; Mt 8.31-32; Jn 19.11), de sorte que pas un seul cheveu de notre tête (car ils sont tous comptés) ni même un petit oiseau ne peuvent tomber à terre sans sa volonté (Mt 10.29-30). Nous nous reposons dans cette consolation, sachant qu'il tient en bride les **démons** et tous nos ennemis, qui ne peuvent nous nuire sans sa permission ni sa volonté (Gn 45.8; Gn 50.20; 2 S 16.10; Rm 8.28,38-39; 1 Jn 3.8). »

Article 14 : « La création de l'homme, sa chute et sa corruption : Nous croyons que Dieu a créé l'homme de la poussière de la terre (Gn 2.7; Gn 3.19; Ec 12.7) et qu'il l'a fait et formé à son image et à sa ressemblance (Gn 1.26-27; Gn 9.7; 2 Co 11.7; Jc 3.9), c'est-à-dire bon, juste et saint (Gn 1.31; Ec 7.29; Ép 4.24; Col 3.10). L'homme pouvait, par sa volonté, se conformer à la volonté de Dieu en toutes choses. Cependant, alors qu'il occupait cette position d'honneur, l'homme ne l'a pas appréciée et n'en a pas reconnu l'excellence (Ps 8.4-10; Ps 49.21). En prêtant l'oreille à la parole du **diable** (Gn 3.1-6,17), il s'est volontairement soumis au péché et, par conséquent, à la mort et à la malédiction (Gn 3.16-19; Rm 5.12,18), car il a transgressé le commandement de vie qu'il avait reçu (Gn 2.16-17)... »

Article 21 : « L'œuvre de satisfaction du Christ, notre Souverain Sacrificateur : [...] C'est aussi la raison pour laquelle **l'ange** de Dieu l'a appelé Jésus, c'est-à-dire Sauveur, car c'est lui qui devait sauver son peuple de ses péchés (Mt 1.21). »

Article 34 : « Le baptême : Il [le Christ] est notre mer Rouge (1 Co 10.1-4) par laquelle il faut que nous passions pour échapper à la tyrannie de Pharaon — c'est-à-dire du **diable** (Ac 26.17-18; Col 1.13-14; Col 2.15; Hé 2.14-15) — et pour entrer dans la terre spirituelle de Canaan (Hé 4.8-11). »

Article 37 : « Le jugement dernier, la résurrection et la vie éternelle : [...] Alors comparaitront personnellement devant ce grand Juge toutes les créatures humaines — hommes, femmes et enfants —, qui auront existé depuis le commencement du monde jusqu'à la fin. Ils seront convoqués à la voix de **l'archange** et au son de la trompette divine (1 Th 4.16; 1 Co 15.52). [...] Ces derniers [les méchants] se reconnaîtront coupables par le témoignage de leurs propres consciences (Rm 2.15) et seront rendus immortels pour être tourmentés dans le feu éternel (Mt 13.41-42; Mt 25.41; Mc 9.48; Lc 16.22-28; Hé 10.26-27; 2 Pi 2.9; Ap 14.11; Ap 21.8) préparé pour le **diable** et ses **anges** (Mt 25.41; Ml 4.1; Ap 20.10). Au contraire, les fidèles et élus seront couronnés de gloire et d'honneur (Mt 5.10-12; Mt 13.43; Mt 25.34; 2 Th 1.3-10; 1 Pi 4.12-13). Le Fils de Dieu confessera leur nom devant Dieu son Père et devant les saints **anges** élus (Mt 10.32; Ap 3.5). »

5. Catéchisme de Heidelberg (1563)

Q&R 1 : « Quelle est ton unique assurance dans la vie comme dans la mort? – C'est que, dans la vie comme dans la mort (Rm 14.7-9), j'appartiens, corps et âme, non pas à moi-même (1 Co 6.19-20), mais à Jésus-Christ, mon fidèle Sauveur (1 Co 3.23; Tt 2.14) : par son sang précieux (1 Pi 1.18-19), il a totalement payé pour tous mes péchés (1 Jn 1.7; 1 Jn 2.1-2) et m'a délivré de toute puissance du **diable** (Jn 8.34-36; Hé 2.14-15; 1 Jn 3.8) : il me garde si bien (Jn 6.39-40; Jn 10.27-30; 2 Th 3.3; 1 Pi 1.5) qu'il ne peut tomber un seul cheveu de ma tête sans la volonté de mon Père qui est dans les cieux (Mt 10.29-31;

Lc 21.16-18), et que toutes choses doivent concourir à mon salut (Rm 8.28). C'est pourquoi, par son Saint-Esprit, il m'assure la vie éternelle (Rm 8.15-16; 2 Co 1.20-22; 2 Co 5.5; Ép 1.13-14) et me rend prêt et disposé à vivre désormais pour lui, de tout mon cœur (Rm 8.14-16). »

Q&R 9 : « Mais Dieu n'est-il pas injuste envers l'homme en exigeant dans sa Loi ce que celui-ci ne peut pas faire? – Non, car Dieu l'avait créé tel qu'il puisse l'accomplir (Gn 1.31; Ép 4.24-25). Mais l'homme s'est privé, lui et sa descendance (Rm 5.12; Rm 5.18-19), de ces dons par sa rébellion (Gn 3.6), à l'instigation du **diable** (Gn 3.13; Jn 8.44; 1 Tm 2.13-14). »

Q&R 32 : « Mais toi, pourquoi es-tu appelé chrétien (Ac 11.26)? – Parce que je suis, par la foi, un membre du Christ (1 Co 6.15; 1 Co 12.12-17) et participe ainsi à son onction (És 59.21; Jl 2.28; Ac 2.17; 1 Jn 2.20,27) pour confesser son nom (Mt 10.32; Mc 8.38; Rm 10.9-10; Hé 13.15), pour m'offrir à lui en un vivant sacrifice de reconnaissance (Rm 12.1; 1 Pi 2.5,9; Ap 1.6; Ap 5.10), pour combattre dans cette vie, avec une conscience libre, contre le péché et le **diable** (Rm 6.12; Ga 5.16; Ép 6.11-12; 1 Tm 1.18-19), et régner enfin éternellement avec lui sur toutes les créatures (Mt 25.34; 2 Tm 2.12; Ap 3.21). »

Q&R 34 : « Pourquoi l'appelles-tu notre Seigneur? – Parce qu'il nous a délivrés et rachetés, corps et âme (1 Co 6.20; 1 Co 7.23; 1 Tm 2.5-6; 1 Pi 2.9), du péché et de toute la tyrannie du **diable** (Col 1.13-14; Hé 2.14-15), non pas avec de l'or ou de l'argent, mais avec son sang précieux (1 Pi 1.18-19), et ce afin que nous lui appartenions (Jn 10.3; 1 Co 15.23; 2 Tm 2.19; Tt 2.14). »

Q&R 112 : « Que m'ordonne le neuvième commandement? – De ne pas porter de faux témoignage contre quiconque (Pr 19.5,9; Pr 21.28); de ne pas tordre les paroles de quiconque; de n'être ni médisant ni calomniateur (Ps 15.2-3; Rm 1.29-30), de ne pas aider à la condamnation inconsidérée de quelqu'un sans qu'il ait été entendu (Mt 7.1-2; Lc 6.37; Jn 7.24,51); mais d'éviter tout mensonge et toute tromperie comme autant d'œuvres du **diable** lui-même, afin d'éviter la terrible colère de Dieu (Lv 19.11-12; Pr 12.22; Pr 13.5; Jn 8.44; Ap 21.8). Soit en justice, soit en toute autre occasion, je dois aimer la vérité (1 Co 13.6), la dire et la confesser sincèrement (Ép 4.25; Col 4.6). Enfin, je dois, de tout mon pouvoir, soutenir l'honneur et préserver la réputation de mon prochain (1 Pi 3.8-9; 1 Pi 4.8). »

Q&R 123 : « Quelle est la deuxième demande? – Que ton règne vienne, c'est-à-dire : règne sur nous par ta Parole et ton Esprit de telle sorte que nous nous soumettions de plus en plus à toi (Ps 119.5,105; Ps 143.10; Mt 6.33). Maintiens et fais croître ton Église (Ps 51.20; Ps 122.6; Mt 16.18; Ac 2.42-47). Renverse les œuvres du **diable**, toute puissance qui s'élève contre toi et tous les méchants complots formés contre ta sainte Parole (Rm 16.20; 1 Jn 3.8), jusqu'à ce que vienne l'accomplissement de ton Royaume lorsque tu seras tout en tous (Rm 8.22-23; 1 Co 15.24,28; Ap 11.15; Ap 22.17-20). »

Q&R 124 : « Quelle est la troisième demande? – Que ta volonté soit faite sur la terre comme au ciel, c'est-à-dire : Que tous les hommes et nous, nous renoncions à notre propre volonté (Mt 16.24; Lc 22.42; Tt 2.11-12) et que, sans aucun murmure, nous obéissions à sa volonté qui seule est bonne (Mt 7.21; Rm 12.1-2; Ép 6.6; Hé 13.20-21; 1 Jn 2.17), et qu'ainsi chacun s'acquitte de son devoir et de sa vocation (1 Co 7.23-24; Ép 6.5-9) aussi promptement et fidèlement que les **anges** dans le ciel (Ps 103.20-22). »

Q&R 127 : « Quelle est la sixième demande? – Ne nous soumetts pas à la tentation, mais délivre-nous du mal, c'est-à-dire : puisque de nous-mêmes nous sommes si faibles que nous ne saurions subsister un instant (Ps 103.14-16; Jn 15.1-5), et que, de plus, nos ennemis mortels – le **diable** (2 Co 11.14; Ép 6.10-13; 1 Pi 5.8-9), le monde (Jn 15.18-21) et notre propre chair (Rm 7.18-23; Ga 5.17) – nous assaillent sans cesse, veuille nous soutenir et nous fortifier par la puissance de ton Saint-Esprit (Ps 27.14; Rm 15.13; Ép 6.10-11; 2 Tm 2.1)... »

6. Seconde Confession helvétique (1566)

Article 7.3 : « Parmi toutes les créatures, les plus excellentes sont les **anges** et l'homme. Quant aux **anges**, l'Écriture dit : Il fait des **esprits** ses messagers, des flammes de feu ses serviteurs (Ps 104.4); et ailleurs : Les **anges** ne sont-ils pas tous des **esprits** au service de Dieu, envoyés pour exercer un ministère en faveur de ceux qui doivent hériter du salut (Hé 1.14)? »

Article 7.4 : « Le Seigneur Jésus lui-même rend témoignage au sujet du **diable** : Il a été meurtrier dès le commencement, et il ne s'est pas tenu dans la vérité, parce que la vérité n'est pas en lui. Lorsqu'il profère le mensonge, ses paroles viennent de lui-même, car il est menteur et le père du mensonge (Jn 8.44). »

Article 7.5. « Nous enseignons donc que certains **anges** ont persévéré dans l'obéissance et sont chargés du service fidèle de Dieu et des hommes. D'autres, de leur propre gré, ont déchu et se sont précipités dans la perte. Ils sont donc devenus les ennemis de tout bien ainsi que des fidèles. »

Article 8.8 : « Nous condamnons aussi Florin et Blastus (contre lesquels Irénée a écrit), ainsi que tous ceux qui considèrent Dieu comme l'auteur du péché, vu que l'Écriture dit expressément : Car tu n'es pas un Dieu qui prenne plaisir à la méchanceté; tu as de la haine pour ceux qui commettent l'injustice. Tu feras périr ceux qui profèrent le mensonge (Ps 5.5-7). Et ailleurs : Lorsque **Satan** profère le mensonge, ses paroles viennent de lui-même, car il est menteur et le père du mensonge (Jn 8.44). Et de fait, il y a en nous-mêmes suffisamment de vices et de corruption pour que Dieu n'ait aucunement besoin d'introduire en nous une méchanceté nouvelle ou supplémentaire. »

Article 8.10 : « Ce qui arrive ne relève pas du mal en raison de la volonté et de la puissance de Dieu, mais en raison de **Satan** et de notre volonté qui résiste à la volonté divine. »

Article 9.3 : « Cette volonté demeure toujours volonté et n'a nullement été anéantie. De la sorte, l'homme commet toujours le mal, ou le péché, sans y être contraint par Dieu ou par le **diable**. Au contraire, il fait le mal de son propre gré et, à cet égard, sa volonté est bien libre. »

Article 10.6 : « Il ne faut pas que le serviteur du Seigneur ait des querelles. Il doit au contraire être affable envers tous, avoir le don d'enseigner et de supporter; il doit redresser avec douceur les contradicteurs, dans l'espoir que Dieu leur donnera la repentance, pour arriver à la connaissance de la vérité, pour revenir à leur bon sens et pour se dégager des pièges du **diable** qui les a capturés, afin de les soumettre à sa volonté (2 Tm 2.24-26). »

Article 11.13 : « Et tous les fidèles seront pris ensemble dans les airs à la rencontre du Christ (1 Th 4.17), afin qu'avec lui ils entrent dans le lieu de bénédiction et y vivent pour toujours. Mais les incrédules et impies descendront avec les **démons** en enfer, au feu éternel, sans jamais être délivrés de leurs tourments (Mt 15.41). »

Article 11.14 : « Nous condamnons, de même, ceux qui croient que les **démons** et les méchants finiront tous par être sauvés et que leurs peines prendront fin à l'avenir. Car le Seigneur a clairement affirmé : Leur ver ne meurt pas, et le feu ne s'éteint pas (Mc 9.44,46,48). »

Article 14.3 : « C'est donc ici la vraie repentance : se convertir sincèrement à Dieu et à tout bien, et se détourner soigneusement du **diable** et de tout mal. »

Article 14.10 : « Il nous recommande la vigilance et une application soutenue; nous devons donc nous efforcer par tous les moyens et supplier Dieu, dans la prière, de ne pas retomber dans les mêmes péchés dont, pour ainsi dire, nous avons été ressuscités, et pour n'être pas vaincus par la chair, le monde et **Satan**. »

Article 17.3 : « Elle [...] peut être considérée comme Église militante ou comme Église triomphante. La première combat encore sur la terre et lutte contre la chair, le monde et le prince de ce monde, c'est-à-dire le **diable**, comme aussi contre le péché et la mort. La seconde, au ciel, est délivrée de ses combats et a triomphé de tous ses ennemis; elle vit dans la joie devant Dieu. Cependant, ces deux Églises ont entre elles une conjonction et une vraie communion. »

Article 18.3 : « Malgré cela, Dieu a employé dès le commencement du monde les hommes les plus excellents de la terre, à savoir les patriarches. Et bien que plusieurs gens simples n'aient pas été versés dans la sagesse ou la philosophie du monde, ils excellaient, cependant, dans la vraie théologie. C'est avec eux que Dieu s'est souvent entretenu par les **anges**. En effet, les patriarches ont été les prophètes ou docteurs de leur temps. »

Article 18.18 : « Il revient encore aux ministres d'instruire les ignorants, d'exhorter et d'inciter avec empressement ceux qui se sont arrêtés, ou qui avancent lentement, à faire des progrès dans la voie du Seigneur; de consoler et d'affermir ceux qui manquent de courage, de les prémunir contre les diverses tentations de **Satan**. »

Article 20.1 : « Nous croyons que la forme la plus parfaite du baptême est la manière dont le Christ lui-même a été baptisé, et dont les apôtres ont baptisé après lui. Nous ne jugeons donc pas nécessaires pour la perfection du baptême ces choses qui y ont été ajoutées ultérieurement par l'invention des hommes et qui sont pratiquées dans l'Église : dans ce genre d'idées sont compris **l'exorcisme**, l'usage d'un cierge allumé, de l'huile, du sel, de la salive et de choses semblables. »

Article 20.4 : « Nous nous enrôlons de la sorte dans l'armée sacrée du Christ, afin de lutter toute notre vie durant contre le monde, **Satan** et notre propre chair. »

Article 21.2 : « Par ce rite sacré [la sainte cène], le Seigneur veut imprimer et renouveler dans notre mémoire ce grand et précieux bienfait procuré au genre humain : à savoir son corps livré et son sang

versé, par lesquels il a obtenu le pardon de tous nos péchés et nous a rachetés de la mort éternelle, ainsi que du pouvoir du **diable**. »

Article 22.4 : « Nous ne croyons pas que Dieu habite dans des temples construits par des mains d'hommes. Mais nous savons également qu'en raison de la Parole de Dieu et des activités sacrées, les lieux consacrés au Seigneur et au culte ne sont pas profanes, mais saints. Ceux qui s'y trouvent doivent se comporter avec respect et modestie, comme des personnes qui sont dans un lieu saint, en présence de Dieu et de ses saints **anges**. »

Article 25.2 : « Que les pasteurs consolent et affermissent les malades dans la vraie foi, afin de les prémunir contre les funestes tentations de **Satan**. »

Article 26.5 : « À propos de ce que l'on raconte au sujet des esprits ou des âmes des défunts apparaissant parfois aux vivants et leur demandant des services pour être délivrés, nous considérons ces apparitions comme des illusions, des artifices et tromperies du **diable**. Puisque celui-ci peut se déguiser en **ange** de lumière (2 Co 11.14), il fait tous ses efforts pour renverser la foi véritable ou la mettre en doute. Le Seigneur, dans l'Ancien Testament, a interdit de s'enquérir de la vérité auprès des morts, et d'avoir quoi que ce soit à faire avec les **esprits**. »

7. Canons de Dordrecht (1618-1619)

Article Rejet I.7 : « [...] qui opposent le sentiment de l'élection aux dards enflammés des tentations du **diable**, en demandant : Qui accusera les élus de Dieu? (Rm 8.33). »

Article III-IV.1 : « [...] Il a donc été entièrement saint. Mais, s'étant détourné de Dieu sous l'inspiration du **diable**, et cela de sa libre volonté, il s'est privé lui-même de ces dons excellents. »

Article V.3 : « À cause de ces restes de péchés qui habitent en nous, et des tentations du monde et de **Satan**, ceux qui sont convertis ne pourraient persister en cette grâce s'ils étaient laissés à leurs propres forces. »

Article V.4 : « Aussi faut-il qu'ils [les vrais fidèles] veillent toujours et prient de ne point être induits dans les tentations. S'ils ne le font point, non seulement ils peuvent être entraînés par la chair, le monde et **Satan** à des péchés même graves et horribles; mais ils y sont aussi parfois entraînés par une juste permission de Dieu, ce que montrent assez les tristes chutes de David, de Pierre et d'autres saints personnages mentionnés dans l'Écriture. »

Article V.15 : « Cette doctrine [de la persévérance des saints] est détestée par **Satan**, mais aimée par l'Église. »

8. Confession de Westminster (1647)

Article 1.1 : « Pour que la vérité soit mieux gardée et propagée et que l'Église soit plus sûrement affermie et encouragée en face de la corruption de la chair et de la malice de **Satan** et du monde, il a plu au Seigneur qu'elle soit toute mise par écrit (Pr 22.19-21; Lc 1.3-4; Rm 15.4; Mt 4.4,7,10; És 8.19-20), d'où le caractère indispensable de l'Écriture (2 Tm 3.15; 2 Pi 1.19). »

Article 2.2 : « Les **anges** et les hommes ainsi que toute autre créature lui doivent adoration, service et obéissance en tout ce qu'il lui plaît d'exiger (Ap 5.12-14). »

Article 3.3 : « Par le décret de Dieu, pour la manifestation de sa gloire, certains hommes et certains **anges** (1 Tm 5.21; Mt 25.41) sont prédestinés à la vie éternelle; et d'autres préordonnées à la mort éternelle (Rm 9.22-23; Ép 1.5-6). »

Article 3.4 : « Ces **anges** et ces hommes, ainsi prédestinés et préordonnés, sont précisément et immuablement inscrits dans le décret; et leur nombre est si certain et fixé qu'il ne peut être ni augmenté ni diminué (2 Tm 2.19; Jn 13.18). »

Article 5.4 : « La puissance sans limites, la sagesse insondable et l'infinie bonté de Dieu se manifestent elles-mêmes dans sa providence jusqu'à s'étendre même à la première chute et à tous les autres péchés des **anges** et des hommes. »

Article 5.6 : « Quant à ces hommes méchants et impies que Dieu, en tant que juste juge, a aveuglés et endurcis à cause de leurs péchés [...] il les abandonne à leurs propres désirs, aux tentations du monde et au pouvoir de **Satan** (Ps 81.11-12; 2 Th 2.10-12)... »

Article 6.1 : « Nos premiers parents, séduits par l'astuce de **Satan** et ayant succombé à la tentation, ont péché en mangeant le fruit défendu... »

Article 8.4 : Le Seigneur Jésus « reviendra à la fin du monde pour juger les hommes et les **anges**. »

Article 17.3 : « Néanmoins, à cause des tentations du **diable** et du monde, de la prédominance de ce qui reste en eux de corruption, et de leur négligence des moyens de sauvegarde, les saints peuvent tomber dans de graves péchés... »

Article 20.1 : Les croyants « sont délivrés de ce présent monde mauvais, de l'esclavage de **Satan**, de la domination du péché (Ga 1.4; Col 1.13; Ac 26.18; Rm 6.14)... »

Article 21.1 : « Le vrai Dieu lui-même a ordonné et fixé par sa propre volonté la façon de lui rendre un culte, de telle sorte qu'aucun culte ne peut lui être rendu selon l'imagination et les désirs des hommes, ou selon les suggestions de **Satan**, sous quelque représentation que ce soit, ou de quelque autre manière que ce soit non prescrite dans la Sainte Écriture... »

Article 21.2 : « Le culte religieux ne doit être rendu qu'à Dieu, le Père, le Fils et le Saint-Esprit, et à lui seul (Mt 4.10 avec Jn 5.23 et 2 Co 13.14), et non pas aux **anges**, aux saints ou à quelque autre créature (Col 2.18; Ap 19.10; Rm 1.25). »

Article 33.1 : « Dieu a fixé un jour auquel il jugera le monde, en toute justice, par Jésus-Christ (Ac 17.31) à qui tout pouvoir et tout jugement ont été donnés par le Père (Jn 5.22,27). En ce jour, les **anges** déchus ne seront pas les seuls à être jugés (1 Co 6.3; Jude 1.6; 2 Pi 2.4); tous les êtres humains qui ont vécu sur la terre comparaîtront, aussi, devant le tribunal de Christ pour rendre compte de leurs pensées, de leurs paroles et de leurs actes, et être rétribués selon ce qu'ils auront fait dans leur corps, soit en bien, soit en mal (2 Co 5.10; Ec 12.14; Rm 2.16; 14.10,12; Mt 12.36-37). »

9. Petit Catéchisme de Westminster (1647)

Q&R 103 : « Que demandons-nous dans la deuxième requête? – Dans la deuxième requête, qui est *Que ton règne vienne*, nous demandons que le règne de **Satan** soit aboli, et que progresse le règne de la grâce, dans lequel nous-mêmes – avec beaucoup d'autres – nous soyons conduits et gardés; nous demandons aussi que soit hâtée la venue du Royaume de gloire. »

Q&R 104 : « Que demandons-nous dans la troisième requête? – Dans la troisième requête, qui est *Que ta volonté soit faite sur la terre comme au ciel*, nous demandons que Dieu, par sa grâce, nous rende capables et désireux de connaître sa volonté en toutes choses, d'y obéir et de nous y soumettre, comme le font les **anges** dans les cieux. »

SYNTHÈSE

1. La création des anges

- a. Dieu a créé toutes choses, visibles et invisibles, y compris les anges et les démons.
- b. À l'origine, ils étaient tous des esprits très bons, purs et saints.
- c. Ces êtres possédant une nature spirituelle étaient comptés, avec l'homme, parmi les plus excellentes créatures de Dieu.

2. La persévérance des anges bons et la chute des démons

- a. Les anges élus ont persévéré dans l'obéissance par la grâce de Dieu, selon son décret éternel.
- b. Satan et les démons sont déchus de l'excellence dans laquelle Dieu les avait créés et sont tombés dans la perdition éternelle, devenant ainsi les ennemis de tout bien et des fidèles.

3. Les anges au service de Dieu

- a. Les anges et les hommes ainsi que toute autre créature doivent au Seigneur adoration, service et obéissance en tout ce qu'il lui plaît d'exiger.
- b. Les anges bons sont des esprits au service de Dieu chargés de glorifier son nom, d'être ses messagers et de servir au salut de ses élus.

4. La désobéissance de l'homme devenu esclave de Satan

- a. Le diable a été meurtrier dès le commencement, et il ne s'est pas tenu dans la vérité, parce que la vérité n'est pas en lui. Lorsqu'il profère le mensonge, ses paroles viennent de lui-même, car il est menteur et le père du mensonge. Dieu n'est pas l'auteur du mal commis par Satan.
- b. En prêtant l'oreille à la tentation du diable, l'homme s'est volontairement soumis au péché et, par conséquent, à la mort et à la malédiction, car il a transgressé le commandement de vie.

- c. Le péché a rendu l'homme et sa descendance esclave de Satan et du péché, de telle sorte que la mort éternelle conservera sa domination sur tous ceux qui ne seront pas régénérés.
- d. Ceux qui s'adonnent à la cruauté, à l'impureté, à la superstition ou à l'idolâtrie sont au service du diable pour commettre toute sorte de mal, en attendant leur juste condamnation.
- e. Toutefois, l'homme commet toujours le mal ou le péché, sans y être contraint par Dieu ou par le diable. Au contraire, il fait le mal de son propre gré et, à cet égard, sa volonté est bien libre.
- f. En tant que juste Juge, Dieu abandonne les méchants à leurs péchés, à leurs propres désirs, aux tentations du monde et au pouvoir de Satan.

5. La promesse de la défaite du diable

- a. Après la désobéissance de l'homme, Dieu chercha Adam et lui reprocha son péché pour ensuite lui promettre que la postérité de la femme écraserait la tête du serpent, c'est-à-dire qu'elle détruirait les œuvres du diable.
- b. Cette promesse, renouvelée et précisée à maintes reprises tout au long de l'histoire d'Israël, s'est accomplie par la venue du Christ dans le monde.

6. L'autorité de la Parole de Dieu au-dessus des anges et des démons

- a. Pour que la vérité soit mieux gardée et propagée et que l'Église soit plus sûrement affermie et encouragée en face de la corruption de la chair et de la malice de Satan et du monde, il a plu au Seigneur qu'elle soit toute mise par écrit, d'où le caractère indispensable de l'Écriture.
- b. L'autorité de l'Écriture relève de Dieu lui-même et ne dépend ni des hommes ni des anges. Elle révèle parfaitement la volonté de Dieu et tout ce qui est nécessaire à notre salut et au service de Dieu.
- c. Il n'est donc pas permis aux hommes ni même aux anges de rien ajouter, retrancher ou changer à la Parole de Dieu. Personne, ni même un ange du ciel, ne doit enseigner autre chose que ce qu'elle nous enseigne.

7. Les démons et la bonne providence de Dieu

- a. Dieu gouverne et conduit toutes choses dans sa providence. Les démons sont sous son règne et sont contraints même d'exécuter sa volonté, contre leur intention.
- b. Dieu n'est pas l'auteur du mal, mais il dispose de moyens admirables pour se servir des démons et des méchants, de telle sorte qu'il sait convertir en bien le mal qu'ils font et dont ils sont coupables.
- c. Dieu tient en bride les démons et tous les ennemis des croyants, de sorte qu'ils ne peuvent nous nuire ni nous faire le moindre mal sans sa permission et sa volonté.

8. Le Vainqueur du diable salué par les anges

- a. Les grandes étapes du ministère du Christ sont ponctuées par l'intervention spéciale des anges : l'annonce à Marie par l'ange Gabriel, le nom de Jésus (Sauveur) donné à l'enfant sur l'ordre d'un ange, et la confirmation de sa résurrection par le témoignage des anges.
- b. Quand le Christ est ressuscité; il s'est montré vainqueur de la mort, du péché, et du diable, après avoir détruit toute sa puissance.

9. Jésus-Christ nous a délivrés de la tyrannie du diable

- a. Jésus-Christ est notre Seigneur, car il nous a délivrés et rachetés, corps et âme, du péché et de toute la tyrannie du diable avec son sang précieux, afin que nous lui appartenions.
- b. Unis à Jésus-Christ par la foi, les croyants sont délivrés de ce présent monde mauvais, de l'esclavage de Satan et de la domination du péché.
- c. La cène nous atteste que le Seigneur, par son corps livré et son sang versé, nous a obtenu le pardon de nos péchés et nous a rachetés de la mort éternelle et du pouvoir du diable.
- d. Nous avons donc la bienheureuse assurance, dans la vie comme dans la mort, d'appartenir, corps et âme, à Jésus-Christ notre fidèle Sauveur, qui a totalement payé pour tous nos péchés et qui nous a délivrés de toute puissance du diable.

10. Ruses, tromperies et tentations du diable

- a. Les démons sont tellement corrompus qu'ils sont les ennemis de Dieu et de tout bien. Ils cherchent de toute leur force à détruire l'Église et à faire perdre chacun de ses membres.
- b. Ils se servent de toutes sortes de ruses et de tentations pour nous tromper, nous détourner de Dieu et nous porter au mal.
- c. À cause des tentations du diable et du monde, et de la corruption qui reste encore en eux, et de leur négligence des moyens de grâce, les saints peuvent tomber dans de graves péchés.
- d. Le diable tourne toujours autour de nous, comme un lion rugissant, prêt à nous dévorer. Si Dieu ne nous fortifiait pas, nous serions abattus, car nous sommes si faibles et si fragiles.
- e. Les ruses de Satan consistent à : inciter de cruels meurtriers à persécuter l'Église véritable et ses membres; nous inciter à rendre un culte à Dieu contraire à sa Parole, par exemple l'intercession des saints; accuser les élus; nous inciter à mentir pour tromper notre prochain.
- f. Une autre tromperie du diable consiste à se déguiser en ange de lumière en vue de renverser la foi véritable ou la mettre en doute. Ce que l'on raconte au sujet des esprits ou des âmes des défunts apparaissant parfois aux vivants sont des illusions et des tromperies du diable. Dieu a interdit d'invoquer les morts ou d'entrer en contact avec les esprits.

11. Le combat des chrétiens contre Satan et ses démons

- a. L'Église militante combat encore sur la terre et lutte contre la chair, le péché, le monde et le prince de ce monde, c'est-à-dire le diable. L'Église triomphante, au ciel, est délivrée de ses combats et a triomphé de tous ses ennemis; elle vit dans la joie devant Dieu.
- b. Les chrétiens sont unis au Christ par la foi et participent à son onction afin de vivre dans la reconnaissance et combattre dans cette vie, avec une conscience libre, contre le péché et le diable. Nous devons lutter toute notre vie contre le monde, Satan et notre propre chair.
- c. L'homme charnel ne connaît pas ce combat, parce qu'il n'est pas animé de l'Esprit de Dieu et qu'il préfère obéir au péché, suivant l'impulsion du diable et des mauvais désirs.
- d. Les enfants de Dieu, eux, luttent contre le péché, ils gémissent quand ils sont tentés de commettre l'injustice; et quand ils succombent, ils se relèvent dans une repentance sincère. Cela ne vient pas de leur propre force, mais de celle du Seigneur Jésus.

12. Prier pour que le règne de Dieu vienne

- a. Nous prions pour que le règne de Dieu vienne, afin qu'il règne sur nous par sa Parole et son Esprit pour que nous nous soumettions de plus en plus à lui et qu'il fasse grandir son Église.
- b. Nous demandons en même temps qu'il renverse les œuvres du diable, toute puissance qui s'élève contre Dieu et tous les méchants complots formés contre sa sainte Parole, jusqu'à ce que vienne l'accomplissement de son Royaume lorsqu'il sera tout en tous.

13. Prier pour être délivrés du Malin

- a. De nous-mêmes, nous sommes si faibles que nous ne saurions subsister un instant; de plus, nos ennemis mortels – le diable, le monde et notre propre chair – nous assaillent sans cesse.
- b. Nous devons donc toujours supplier Dieu afin de ne pas être soumis à la tentation et ne pas retomber dans les mêmes péchés et pour ne pas être vaincus par la chair, le monde et Satan.
- c. Nous demandons à Dieu de nous soutenir et nous fortifier par la puissance de ton Saint-Esprit, afin qu'il nous donne la force de résister et qu'il nous garde sous sa protection.

14. Prier pour que les anges soient notre modèle d'obéissance

- a. Nous prions pour que la volonté de Dieu soit faite sur la terre comme au ciel, c'est-à-dire que tous les hommes et nous-mêmes, nous renoncions à notre propre volonté et que nous obéissions à sa volonté aussi promptement et fidèlement que les anges dans le ciel.

15. Le culte rendu à Dieu et pas aux anges

- a. Le culte religieux ne doit être rendu qu'à Dieu seul, et non pas aux anges, aux saints ou à quelque autre créature. Il n'est pas permis d'invoquer les anges, car bien que Dieu les emploie pour servir à notre salut, il ne veut pas néanmoins que nous ayons notre recours à eux.

- b. Si au lieu trouver notre refuge en Dieu seul, nous recourons aux anges et mettons notre confiance en eux, c'est une idolâtrie, car nous leur transférons ce que Dieu s'était réservé.
- c. Ceux qui assistent au culte public doivent se comporter avec respect et modestie, comme des personnes qui sont dans un lieu saint, en présence de Dieu et de ses saints anges.

16. La responsabilité des pasteurs

- a. Les pasteurs doivent affermir les fidèles dans la vraie foi, en particulier les malades, et les prémunir contre les diverses tentations de Satan.
- b. Le serviteur du Seigneur doit redresser avec douceur les contradicteurs, dans l'espoir que Dieu leur donnera la repentance, pour arriver à la connaissance de la vérité, pour revenir à leur bon sens et pour se dégager des pièges du diable qui les a capturés.

17. Le baptême et l'exorcisme

- a. Pour l'administration du baptême, nous n'avons pas besoin de pratiques ajoutées ultérieurement à son institution par l'invention des hommes, par exemple l'exorcisme.

18. Les bienfaits de la seigneurie du Christ

- a. Sachant que Dieu tient en bride les démons et les méchants et qu'ils ne peuvent rien faire sans sa volonté, cela nous procure un grand repos et nous réjouit d'être protégés par Dieu.
- b. La royauté de Jésus-Christ nous donne liberté de conscience et nous remplit de ses richesses spirituelles, pour que nous puissions vivre dans la justice et dans la sainteté, et pour nous donner le pouvoir de vaincre le diable, le péché, la chair et le monde.

19. Les anges et le jugement à venir

- a. Au dernier jour, à la voix de l'archange et au son de la trompette divine, hommes, femmes et enfants seront tous convoqués à comparaître devant le grand Juge.
- b. Les méchants se reconnaîtront coupables et descendront en enfer pour être tourmentés dans le feu éternel avec Satan et les démons, sans jamais être délivrés de leurs tourments.
- c. Au contraire, les fidèles et élus seront couronnés de gloire et d'honneur. Le Fils de Dieu confessa leur nom devant Dieu son Père et devant les saints anges élus.

Paulin Bédard, pasteur

L'auteur est pasteur de l'Église chrétienne réformée de Beauce, Québec, Canada, et directeur du site *Ressources chrétiennes*.

www.ressourceschretiennes.com



2020. Utilisé avec permission. Cet article est sous licence Creative Commons. Paternité – Partage dans les mêmes conditions 4.0 International (CC BY-SA 4.0)

